ARRETE PORTANT NOMINATION

PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

AU GRADE D’ATTACHE

(Fonctionnaire à temps complet - Non dispensé de stage)

Le Maire de .............................

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d’emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la création (ou la vacance) au tableau des effectifs d’un poste d’attaché à compter du .......................;

Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes Alpes (pour les collectivités affiliées) ;

Vu la déclaration de création (ou de vacance) d’emploi n°…………. publiée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes;

Vu l’inscription de M .................................................................. sur la liste d’aptitude d’accès au grade d’attaché territorial par voie de Promotion Interne au titre de l’année ………. établie par le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale (pour les collectivités affiliées) ;

Vu la situation de M ............................................................. classé(e) dans le cadre d’emplois des ..................................................................................................... en qualité de .................................................................................................................... au .................... échelon, indice brut ...................., depuis le ....................................................... . avec une ancienneté restante de ...........................................................;

**ARRETE**

**ARTICLE** 1 - A compter du ............................, M ........................................................., né(e) le ................................................, est nommé(e) dans le cadre d’emplois des attachés territoriaux dans le grade d’attaché stagiaire à temps complet.

**ARTICLE 2** - A compter de cette date, l’intéressé sera classé au …….ème échelon de son grade, I.B. …….., avec une ancienneté de ……………

**ARTICLE 3** - M.................................................................. effectuera un stage du 6 mois prévu par le statut particulier du cadre d’emplois.

Ce stage pourra être prolongé d’une durée maximale 2 mois selon les dispositions du statut particulier du cadre d’emplois.

**ARTICLE 4** - Pendant la durée de son stage, l’intéressé(e) est placé(e) en position de détachement conformément aux dispositions de l’article 2/12ème alinéa du décret n° 86-68 précité.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera :

- transmis au représentant de l’Etat,

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE :

Fait à ............................,

le...................................,

Le Maire,

NOTIFIE A L’AGENT LE :

*(date et signature)*